

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Saint-Laurent

Février 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Cégep de Saint-Laurent s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1994-95. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

La démarche du Cégep s'est déroulée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique d'évaluation du programme de Sciences humaines*¹. Le rapport d'autoévaluation² a été transmis à la Commission le 27 mars 1996. Ce rapport a été analysé par un comité³ qui a par la suite visité l'établissement les 8 et 9 mai 1996. La visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'autoévaluation par des échanges avec la Direction du Cégep, le Comité d'évaluation, le Comité de programme, les professeurs, les professionnels non enseignants et les élèves. La Commission tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés et elle remercie le Cégep pour son accueil et sa collaboration.

Le présent rapport traduit les conclusions auxquelles est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document expose les résultats de l'évaluation selon les cinq critères retenus : la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (1995), *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*, Gouvernement du Québec, Québec : 2410-0517, ISBN : 2-550-24277-7.
 2. CÉGEP de Saint-laurent (1996), *Rapport d'auto-évaluation du programme Sciences humaines*, Montréal.
 3. Le comité visiteur était composé des personnes suivantes : M. Louis Roy, commissaire, M^{me} Lorraine Blais, professeure au Cégep de la Gaspésie et des Îles, M. Yves de Grandmaison, professeur au Collège de Rosemont, M. Marcel Rafie, vice-doyen, Famille des sciences humaines, Université du Québec à Montréal. Le Comité était assisté de M. Denis Savard, agent de recherche à la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

Description du programme

Le Cégep de Saint-Laurent est un établissement public situé sur le territoire de l'Île-de- Montréal. Ce Cégep offre 18 programmes d'études à l'enseignement régulier dont celui conduisant au DEC en *Sciences humaines*. Ce programme regroupe annuellement environ 30 % de la population étudiante de l'établissement.

En 1991, le Collège se dotait d'un plan de développement pour les années 1991-1996. Ce plan a orienté les décisions et les actions concernant la clientèle de même que l'affectation des ressources humaines et financières. Certains des objectifs alors retenus ont eu des effets déterminants sur le programme de *Sciences humaines*, notamment les deux suivants : favoriser l'accessibilité aux études collégiales et favoriser l'intégration, la réussite et la diplomation. Depuis 1993, le Collège admet dans la limite de sa capacité, tout étudiant qui possède son DES ou une formation jugée équivalente. Cette politique d'admissibilité trouve son complément dans une philosophie d'accueil, d'intégration et d'encadrement des étudiants développée par le Collège.

Les étudiants inscrits en Sciences humaines ont le choix entre trois profils : *Administration*, *Individu* et *Monde*. Dans le profil *Administration*, l'accent est mis sur l'économie, les mathématiques, la politique et la psychologie. Le profil *Individu* se caractérise par l'étude des disciplines d'anthropologie, de psychologie et de sociologie. Enfin, le profil *Monde* est orienté vers l'économie, la géographie, l'histoire et la science politique.

À l'automne 1994, le programme de *Sciences humaines* compte 998 étudiants formant un effectif diversifié sur le plan culturel : 19,5 % des inscrits sont nés à l'étranger. Le programme accueille une forte proportion d'élèves présentant des dossiers scolaires plutôt faibles; plus de 2/3 des inscrits ont une moyenne pondérée au secondaire inférieure à 70 % au moment de leur admission. Beaucoup d'étudiants s'inscrivent par défaut d'avoir obtenu leur premier choix de programme ou d'établissement.

En 1994-95, les cours du programme sont dispensés par 37 professeurs de Sciences humaines auxquels s'ajoutent 14 enseignants du département de mathématiques pour les cours de Méthodes quantitatives et de Mathématiques du profil *Administration*. Le programme comporte sept disciplines de Sciences humaines : anthropologie, économie, géographie, histoire, sciences politiques,

psychologie et sociologie. Les enseignants de Sciences humaines sont regroupés en trois départements : Histoire et Géographie, Psychologie et Sciences sociales.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

L'autoévaluation menée par le Cégep a été confiée à un Comité d'autoévaluation formé de quatre membres soit deux enseignants responsables du programme, une conseillère pédagogique et l'adjointe du Service de recherche, développement et programmes qui agissait à titre de coordonnatrice. Ce comité a été responsable de la collecte et de l'analyse des données, de l'appréciation en fonction de chacun des critères, de l'identification des actions envisagées et de la rédaction du rapport.

La participation des enseignants au processus d'autoévaluation a été interrompue du 15 septembre au 15 novembre 1995 en raison d'une consigne syndicale de non participation aux comités et structures officielles du Collège. À la reprise de leur participation, les enseignants ont convenu d'apporter, dans l'évaluation de programme, une attention spéciale à l'adéquation des ressources, aux caractéristiques de la clientèle et à la promotion du programme. Pour répondre à cette demande, le Comité d'autoévaluation a ajouté deux sous-critères à l'évaluation, soit les sous-critères 4.2 et 4.4 du Guide général de la Commission⁴ portant respectivement sur le nombre et les qualifications du personnel de soutien et sur les ressources physiques du programme.

La Commission a apprécié la grande qualité du rapport produit par le Cégep. Chacun des sous-critères fait l'objet d'une description concise, mais précise, qui alimente une analyse détaillée conduisant à des appréciations appuyées et à des actions envisagées adaptées. La Commission note le souci du Cégep de varier les méthodes d'analyse en fonction des situations traitées. On relève, ici et là, certaines ambiguïtés dans les questionnaires utilisés, notamment dans l'interprétation de la composition de la charge de travail des étudiants, ambiguïtés qu'il sera facile d'éliminer lors

4. COMMISSION d'évaluation de l'enseignement collégial (1994), *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*, Gouvernement du Québec, Québec, 26 pages.

d'évaluations subséquentes. Ce rapport sans complaisance constituera certainement une référence utile pour le Cégep dans l'évolution de son programme.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

La mise en oeuvre du programme permet de toucher presque tous les objectifs ministériels à l'exception de l'objectif 3.3 qui traite de la compréhension, en langue seconde, de l'essentiel des textes portant sur les Sciences humaines. La Commission invite le Cégep à couvrir l'objectif 3.3 de manière à ce que la couverture des objectifs du programme soit complète. L'objectif 1.2 portant sur la connaissance des principaux auteurs par leurs écrits est abordé, mais à travers des sources secondaires. La concertation entre les enseignants quant aux objectifs des cours et à leur contenu est plus ou moins forte selon la discipline concernée.

Le Cégep apporte certains commentaires concernant les objectifs ministériels. Il suggère que la référence aux écrits des auteurs soit retirée de l'objectif 1.2 qui deviendrait : *«Connaître les principaux auteurs dans les disciplines du programme et/ou les différentes approches d'une même discipline»*. Le Cégep propose que l'objectif 1.3 soit enrichi d'une référence à la dimension géographique des concepts des disciplines étudiées. Cet objectif adopterait la formulation suivante : *«Comprendre les concepts fondamentaux des disciplines du programme, leur évolution dans le temps et leur application géographique»*. Pour le Cégep, l'objectif 1.4 qui demande d'*établir des liens entre les principaux faits et concepts* pose la difficulté d'appliquer une approche multidisciplinaire avec des intervenants ayant une formation monodisciplinaire. Le Cégep suggère que l'objectif 2.2 soit relativisé de telle sorte qu'il y soit question d'*«Utiliser des éléments essentiels de la méthodologie en sciences humaines»* et non d'*«Utiliser les éléments essentiels...»* L'objectif 2.6, *«Réaliser un travail qui démontre la capacité d'analyser un problème en appliquant plus d'une approche des sciences humaines»*, est contesté à cause de son volet multidisciplinaire et de l'absence de consensus quant au niveau d'analyse visé dans le cadre des études collégiales. Le contenu du cours *«Histoire de la civilisation occidentale»* qui couvre en 45 heures toute la période historique est jugé trop ambitieux par les enseignants qui le dispensent.

La Commission constate une acceptation et une appropriation fort variables du programme selon les disciplines et les enseignants. Les objectifs ne font pas consensus, ils ne rallient pas les

intervenants et on les applique de façon inégale. La Commission note aussi des divergences quant aux exigences et un niveau de concertation plus ou moins élevé. La Commission croit que la faiblesse des consensus et de la concertation nuit à la qualité du programme.

Certains enseignants se déclarent réfractaires au nouveau programme et à l'approche programme que l'on tente d'implanter. Alléguant la dégradation de la clientèle et la baisse de qualité de l'enseignement, ces enseignants sont réticents à prêter leur concours à une opération qui, de leur avis, les amène à suivre la vague de la médiocrité en nivelant les disciplines et en dépouillant leur enseignement de sa substance au profit d'habiletés transversales plus ou moins improvisées destinées à remplacer la rigueur par la facilité.

La Commission se montre réceptive aux doléances exprimées par ces enseignants et trouverait déplorable que la réalité y corresponde. Cependant, la Commission croit qu'il est possible d'instaurer des approches qui enrichissent le programme en le structurant autour d'éléments intégrateurs signifiants et efficaces, qui mettent en valeur les disciplines par le relief qu'apporte leur contribution à des thématiques communes et qui améliorent la qualité de l'enseignement par une concertation soutenue entre les divers intervenants. La Commission recommande donc au Cégep

de porter un regard neuf sur les objectifs du programme de manière à se les approprier davantage en vue de l'implantation d'une approche programme mieux intégrée et plus structurée qui favorise la concertation et qui tire profit de la culture de l'établissement.

Le programme est offert sous trois profils : *Administration*, qui prépare aux études universitaires dans ce domaine; *Individu*, qui traite des questions de la relation de l'individu à la société; et *Monde*, destiné à promouvoir l'aspect international. La Commission invite le Cégep à retourner à l'ancienne appellation *Individu et société* pour le profil *Individu*; l'appellation actuelle ne rend pas complètement la réalité de ce profil qui traite de la relation liant l'individu à la société et non seulement de la problématique de l'individu. En plus des différents profils offerts, le Cégep permet l'obtention d'un double DEC par le jumelage de Sciences humaines avec des formations artistiques.

Le profil *Monde* comporte deux options. La première s'adresse à une clientèle générale alors que la deuxième, l'option SENS (Sensibilisation aux échanges Nord/Sud) est offerte aux élèves qui présentent un bon dossier scolaire et qui sont particulièrement intéressés par les questions relevant du développement des pays du tiers monde. Cette dernière option débouche sur une activité

d'intégration qui est un stage en Amérique latine. L'option SENS suscite, tant chez les élèves que chez les professeurs concernés, un enthousiasme et un engagement qui se vérifient, entre autres, par les nombreuses activités parascolaires qu'elle génère. La Commission note le caractère intégré et le dynamisme de ce profil qui recueille l'appréciation et l'adhésion des enseignants et des élèves.

Chaque profil comporte un tronc commun et une activité d'intégration propres. Tous les profils offrent les trois cours disciplinaires imposés par le Ministère, soit *Économie globale*, *Histoire de la civilisation occidentale* et *Introduction à la psychologie* en plus du cours *Carte du monde*. Ces quatre cours placés en première année permettent aux élèves d'acquérir une vision d'ensemble des disciplines de Sciences humaines. Les cours multidisciplinaires, *Méthodes quantitatives en sciences humaines* et *Initiation pratique à la méthodologie en sciences humaines*, sont donnés en deuxième année, en concomitance ou en succession selon les profils. À l'exception de l'option SENS, les profils sont, pour l'essentiel, des agrégats de cours sans véritable fil conducteur ou élément intégrateur et c'est ce qui amène la Commission à recommander au Cégep

de structurer les profils du programme autour de problématiques mieux définies, riches, dynamiques et qui permettent une contribution significative des disciplines qui les composent.

La Commission constate que les profils n'offrent pas beaucoup de latitude dans le choix des cours. Ainsi, les élèves du profil d'*Administration* n'ont pas l'occasion de tester leur choix vocationnel en suivant un cours dans cette discipline. Face à la composition des profils, la Commission **suggère** au Cégep d'élargir l'éventail du choix de cours offert à l'élève et d'intégrer au moins un cours d'administration dans le profil *Administration*.

La séquence des cours ne s'avère en pratique que théorique puisqu'elle n'est suivie que par une faible proportion d'élèves. En effet, 80 % des élèves se retrouvent «hors phase», c'est-à-dire avec un cheminement différent de celui qui est théoriquement prévu. La Commission **suggère** au Cégep de veiller à ce que les élèves respectent le cheminement prévu.

La charge de travail des étudiants ne paraît pas exagérée. Elle est même plutôt légère dans certains cours. Il faut cependant noter que les exigences varient beaucoup d'un professeur à l'autre, ce qui rend l'appréciation difficile. Ces différences dans les exigences parfois très importantes reflètent le manque de concertation entre les professeurs. La Commission y reviendra plus loin.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Les exposés, les ateliers et le travail en sous-groupe constituent les principales méthodes pédagogiques privilégiées dans les cours du tronc commun de première année. Dans les cours multidisciplinaires qui se dispensent à la deuxième année, on privilégie la recherche-enquête, le tutorat, le travail en sous-groupe ou en atelier. La Commission constate que les méthodes pédagogiques utilisées sont adéquates, variées et qu'elles contribuent à rendre les cours intéressants.

Le Cégep consent d'importantes ressources financières et matérielles à l'encadrement des élèves. Parmi les mesures mises en place, on compte des stratégies d'accueil et d'intégration comme l'instauration de groupes-classes stables confiés à un nombre restreint de professeurs au premier trimestre, une évaluation à la mi-session, de l'encadrement individualisé, des mesures de soutien pour les élèves admis «sous condition», un Centre d'aide en français, la possibilité de suivre un trimestre d'orientation pour les élèves refusés dans un autre programme, un Centre de ressources en mathématiques, des cours de mise à niveau en français, sans compter la contribution active de l'API attitrée à temps complet au programme. Le Cégep a aménagé un Centre d'étude où les enseignants se relaient pour offrir du support aux élèves de Sciences humaines. Les professeurs bénéficient de bureaux individuels, ce qui favorise la consultation. Le personnel enseignant et non enseignant assigné au programme se montre très disponible et démontre un souci constant d'apporter une aide prévenante aux étudiants.

La Commission constate la diversité des mesures mises en place en vue d'aider les élèves. De l'avis de la Commission, il s'agit là d'un point fort du programme et elle encourage le Cégep à continuer l'application de ses mesures d'accueil et d'intégration notamment la constitution de groupes stables en début de la formation. La Commission souligne aussi la contribution de l'API.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

En 1994-95, les cours du tronc commun étaient dispensés par 31 professeurs, dont 23 enseignants permanents à temps plein. Ces professeurs sont scolarisés et expérimentés. Pour la Commission, il s'agit d'enseignants compétents, articulés, engagés dans leur discipline, intéressés, dévoués et disponibles. Les divergences quant aux différentes conceptions du programme semblent se discuter dans la franchise et le respect. La Commission considère que la qualité du personnel enseignant constitue un des points forts du programme.

Il n'existe aucune procédure d'évaluation des enseignants. Le Cégep devait se doter en 1996 d'une politique de gestion des ressources humaines. Cette politique compte quatre volets : Accueil, Intégration, Évaluation et Perfectionnement. Les enseignants ont participé à de nombreuses activités de perfectionnement à caractère psychopédagogique et à des colloques ou autres activités dans leur champ disciplinaire.

Les enseignants se disent plutôt satisfaits des ressources qui sont mises à leur disposition. Ils aimeraient cependant avoir accès à une documentation plus volumineuse en Sciences humaines. Aussi, des réserves sont exprimées quant à la bibliothèque et au Centre de documentation. Il régnerait dans ces lieux une ambiance relâchée, peu propice à l'étude; et plusieurs documents se trouveraient dans un état délabré. La Direction des études a institué des mesures pour solutionner ou à tout le moins atténuer ces problèmes. Des isolements ont été installés à la bibliothèque, on a mené une campagne de sensibilisation auprès des élèves et un agent de sécurité est occasionnellement en poste à la bibliothèque pour prévenir les comportements inacceptables. La Commission invite le Cégep à continuer ses efforts en vue de maintenir une véritable ambiance de travail dans la bibliothèque et prévenir la dégradation de la documentation.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

Le Cégep a adopté, en février 1996, une PIEA révisée comportant des mécanismes d'autoévaluation de son application. Une première expérience d'autoévaluation de cette politique devrait se tenir à l'hiver 1997. La Commission note une conformité très variable à la PIEA selon les disciplines. Des problèmes d'équivalence sont soulevés dans les évaluations d'un enseignant à l'autre, à l'intérieur d'une même discipline ou d'un même cours.

Le Cégep n'a pas procédé, tel que demandé, à l'analyse des instruments d'évaluation en lien avec les objectifs poursuivis dans les cours d'*Économie globale* et d'*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines*. L'analyse à laquelle a procédé la Commission montre qu'en *Économie globale*, les plans de cours sont peu élaborés, avec des objectifs très peu explicités, correspondant pour la plupart aux objectifs du Ministère d'avant 1991. Les instruments d'évaluation utilisés dans ce cours se composent essentiellement de questions courtes qui vérifient des connaissances et des applications sommaires. Il existe beaucoup de différences dans les évaluations réalisées d'un professeur à l'autre. Le niveau d'exigence apparaît un peu faible : la formalisation est très peu poussée, les capacités d'analyse et de synthèse sont peu sollicitées. En *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* (IPMSH), les plans de cours s'avèrent dans la plupart des cas peu conformes aux objectifs du Ministère. Les plans de cours sont très sommaires, peu informatifs ou manquent de clarté. Dans la majorité des cas, le Cégep n'a pas fourni d'instruments d'évaluation à la Commission qui ne peut, dans pareille situation, porter de jugement sur l'évaluation des apprentissages du programme. En raison des nombreuses lacunes constatées dans les plans de cours et devant l'impossibilité de porter un jugement sur l'évaluation des apprentissages du cours IPMSH, la Commission recommande au Cégep

de procéder à l'examen des plans de cours et des instruments d'évaluation de manière à garantir la conformité aux objectifs du programme, le niveau requis des exigences et l'équité des évaluations.

Les taux de réussite des cours du tronc commun oscillent typiquement aux alentours de 60 %. Ces taux avoisinent les 75 % pour l'ensemble des établissements membres du SRAM. Le taux de réussite moyen⁵ des élèves de la cohorte A⁶ de 1992 s'établissait à 52 % comparativement à 77 % pour l'ensemble du SRAM. Pour 100 élèves de cette cohorte, 47 se sont réinscrits au troisième trimestre et 6 ont terminé leurs études à l'intérieur de la durée prévue. Pour l'ensemble du SRAM, le taux de persévérance au troisième trimestre de la cohorte A de 1992 était de 66 % alors que le taux de diplomation en durée prévue s'établissait à 26 %.

5. Le taux de réussite moyen se définit par le pourcentage du nombre de cours réussis par rapport au nombre de cours suivis.

6. Élèves qui en sont à leur première inscription au collégial.

De 1985 à 1991, les taux de persévérance en troisième session de la cohorte A du Cégep ont été comparables à ceux de l'ensemble du SRAM, les dépassant même à certaines années. Les taux de diplomation en durée prévue ont chuté de 16 à 6 % pour la cohorte A de 1990 à 1992. Depuis 1990, le Cégep observe une diminution des demandes d'admission au premier tour, une diminution des étudiants admis au premier tour en provenance du secondaire, une augmentation importante des inscriptions conjuguée à une diminution du pourcentage d'élèves présentant une MPS⁷ plus élevée ou égale à 70 % ainsi qu'une augmentation de la proportion de la clientèle de la cohorte B⁸.

Le Cégep applique une politique d'accessibilité aux études collégiales qui l'amène à accueillir une proportion non négligeable d'élèves qui présentent des dossiers scolaires faibles, qui sont peu motivés, pour qui le programme ou l'établissement constitue des choix par défaut, qui sont indécis face à leur choix d'orientation ou qui sont en attente d'une place ailleurs.

Les données décevantes des dernières années quant à la persévérance et à la diplomation s'acceptent difficilement de la part des différents intervenants du Collège, compte tenu de l'ampleur des efforts consentis. Ces résultats ne sont pas sans provoquer un certain sentiment d'impuissance susceptible d'éroder même les meilleures volontés.

La Commission reconnaît la délicate mission que s'est donnée le Cégep de favoriser l'accessibilité aux études collégiales. Aussi, la Commission témoigne-t-elle des efforts réels et imposants qui sont investis par le Cégep pour fournir du support et de l'aide aux élèves qu'il accueille. Cependant, la Commission espère que le Cégep saura trouver le moyen de dépasser le stade de l'accessibilité aux études pour atteindre celui de leur réussite.

À cet effet, la Commission croit qu'il est impérieux que le Cégep parvienne à bien cerner la réalité entourant la faiblesse des taux de réussite, de persévérance et de diplomation de son programme de *Sciences humaines*. Elle lui *suggère* donc de procéder à une étude approfondie des déterminants de ces taux de manière à pouvoir mieux orienter les actions qu'il entend prendre pour améliorer la situation.

7. Moyenne pondérée au secondaire.

8. Élèves ayant l'expérience d'études collégiales.

La Commission croit que l'état actuel des taux de réussite, de persévérance et de diplomation nécessite une action en profondeur qui découle d'orientations claires adoptées par le Cégep et à partir desquelles il sera possible d'élaborer une stratégie d'intervention graduelle et positive. C'est pourquoi la Commission recommande au Cégep

de se doter d'un projet éducatif dynamisant qui expose clairement ses orientations, dont un renforcement de la culture de l'effort, et qui tire profit des spécificités du Collège et de la clientèle.

Le projet éducatif pourra, par la suite, servir d'assise pour concevoir des plans de développement rassembleurs et des offres de formation originales, mieux articulées, plus attrayantes et susceptibles d'attirer des clientèles qui vont adopter l'établissement plutôt que de s'y présenter par défaut. La Commission note que le Cégep offre déjà certaines de ces formations originales et stimulantes, comme l'option SENS ou les doubles DEC Arts-Sciences humaines. De l'avis de la Commission, le Cégep ne manque pas d'attraits. Pour n'en nommer que quelques-uns, il s'agit d'une institution qui possède un personnel de qualité, une longue tradition d'arts et de créativité et une ouverture sur la dimension internationale par la richesse de la composition multiethnique de son effectif étudiant.

À l'exception de l'option SENS où il s'agit d'un stage en pays étranger, l'activité d'intégration prend la forme d'un cours de 45 heures avec une pondération 1-2-3. Cette activité vise trois buts : faire saisir à l'étudiant l'importance d'adopter une approche englobante des problèmes en Sciences humaines; promouvoir le souci d'établir des relations entre les champs disciplinaires; et renforcer l'apport des méthodes de travail en Sciences humaines. L'objectif général visé par cette activité est d'intégrer les apprentissages réalisés au cours du programme afin de faire le pont entre le collégial et l'université. L'activité d'intégration est conçue de façon à respecter les trois composantes de l'intégration des apprentissages que sont la rétention, le transfert et la métacognition. Un groupe multidisciplinaire de professeurs a élaboré un outil d'apprentissage, le Guide de l'étudiant, qui est proposé aux enseignants qui animent l'activité d'intégration. L'utilisation de deux méthodes provenant de disciplines différentes préconisée dans l'activité d'intégration pose des problèmes aux enseignants qui, pour la plupart, présentent une formation monodisciplinaire. Il semble exister un certain flottement, un certain questionnement chez les enseignants quant à la formule que devrait adopter l'activité d'intégration.

La Commission trouve intéressante l'orientation en trois étapes retenue pour l'activité d'intégration. La Commission attribue les hésitations perçues en partie au fait que le programme ne comporte pas vraiment de fil conducteur, d'éléments structurants et intégrateurs.

Les résultats au test ministériel de français font ressortir les difficultés des étudiants au plan de la maîtrise de la langue. Le taux de réussite à ce test a été de 46,5 % en 1994. Parmi les habiletés qui sont jugées importantes dans la poursuite de leurs études universitaires, les diplômés estiment que leur formation collégiale les a bien préparés à la rédaction de textes et à la prise de notes. Ils se sentent moins outillés quant à la préparation aux examens, la recherche documentaire et la gestion du temps. La Commission invite le Cégep à poursuivre l'analyse des données sur la réussite des étudiants au test ministériel de français et à utiliser les données recueillies auprès des diplômés pour améliorer la maîtrise de la langue et le développement des habiletés nécessaires à la poursuite des études universitaires.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications et le degré d'implantation de l'approche programme.

Les enseignants de Sciences humaines sont regroupés à l'intérieur de trois départements : Histoire et géographie, Psychologie et Sciences sociales. Depuis 1994-95, le Cégep a créé une nouvelle structure, le comité de programme, complémentaire aux départements pour favoriser l'implantation de l'approche programme et faciliter les travaux liés au développement, à la révision et à l'évaluation des programmes. Dans l'ensemble, ce comité est composé de représentants des disciplines de la formation spécifique et de l'aide pédagogique. Il est coordonné par un professeur qui reçoit une libération pour assumer ce rôle. En Sciences humaines, le comité est constitué d'un représentant des disciplines d'anthropologie, d'économie, de géographie, d'histoire, de mathématique, de sciences politiques, de psychologie, de sociologie ainsi que de l'aide pédagogique individuelle assignée au programme. Ce comité est coordonné par deux co-responsables qui sont des enseignants. Au niveau de l'institution, les autres instances impliquées dans la gestion du programme sont l'Assemblée des responsables de programme, la Direction des études et la Commission des études.

Comme le souligne le rapport d'autoévaluation, la recherche de solutions dans l'organisation et dans la gestion du programme demeure problématique. Le Comité de programme apparaît plus comme

l'instance où se défendent les intérêts disciplinaires plutôt qu'un lieu de développement et de concertation pédagogiques. Les préoccupations de protection de l'emploi découlant de la répartition de l'effectif selon les profils ont pris le dessus sur les considérations liées à la pédagogie. La forte tradition d'organisation disciplinaire contribue aussi au ralentissement du développement de l'approche programme. Malgré les efforts répétés de concertation et la bonne volonté exprimée par la plupart des intervenants, le Comité de programme ne parvient pas à dégager une vision commune du programme. Ce Comité demeure en réflexion suspendue, en cheminement vers des solutions dont on s'entend sur la nécessité mais dont on attend la concrétisation.

Étant donné les nombreuses divergences observées dans l'application du programme et le manque de concertation dans sa gestion, la Commission recommande au Cégep

de prendre les mesures nécessaires visant à imprimer, dans le développement et la gestion pédagogiques du programme, un leadership propre à raffermir la communication entre les intervenants, à canaliser les volontés de concertation et à favoriser l'émergence d'une approche programme partagée et adaptée aux caractéristiques et à la couleur locales.

La Commission **suggère** aussi au Cégep d'offrir aux personnes concernées des activités de perfectionnement les rendant plus aptes à élaborer des solutions pédagogiques adaptées.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission constate les points positifs et les difficultés de mise en oeuvre du programme de DEC en *Sciences humaines* (300.01) offert au Cégep de Saint-Laurent. Au rang des aspects positifs du programme, on retrouve la compétence, l'engagement et la disponibilité du personnel enseignant; la présence d'une option, SENS, innovatrice, intégrée et dynamique; la volonté du Cégep de relever le défi de la démocratisation; ainsi que la qualité des mesures d'aide et de soutien aux élèves.

La Commission constate cependant que le programme présente des difficultés de mise en oeuvre et que des améliorations s'imposent. C'est pourquoi la Commission formule des recommandations qui vont dans le sens de

- favoriser l'implantation d'une approche programme mieux intégrée et plus structurée;
- structurer les profils du programme autour de problématiques riches qui permettent une contribution significative des disciplines qui les composent;
- de procéder à l'examen des plans de cours et des instruments d'évaluation de manière à garantir la conformité aux objectifs du programme, le niveau d'exigences et l'équité des évaluations;
- doter le Cégep d'un projet éducatif dynamisant qui expose clairement ses orientations et qui tire profit de ses spécificités;
- d'imprimer, dans le développement et la gestion pédagogiques du programme, un leadership propre à raffermir la communication entre les intervenants, à canaliser les volontés de concertation et à favoriser l'émergence d'une approche programme partagée et adaptée aux caractéristiques et à la couleur locales.

Mis à part ces recommandations, la Commission énonce également des suggestions concernant l'éventail du choix des cours, l'opportunité de tenir une étude des déterminants des taux d'échecs, le respect du cheminement prévu et l'établissement d'activités de perfectionnement sur l'organisation pédagogique et l'approche programme. La prise en compte de ces suggestions et des autres

remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Cégep de Saint-Laurent.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme de *Sciences humaines*, le Cégep de Saint-Laurent a fait état d'actions réalisées ou en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre de ce programme.

- Le Cégep élabore présentement un projet éducatif. Le plan de développement adopté en 1991 et qui contient l'affirmation d'un certain nombre de valeurs sert d'assise à ce projet.
- Une place particulière est accordée au Comité de programme qui est dirigé par un responsable nommé par le Collège et dégagé partiellement de ses tâches d'enseignant avec des mandats précis déterminés annuellement.

La Commission estime que les actions entreprises devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans la présente évaluation.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président